

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2015**

Le 7 septembre 2015 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine OLLIVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/09/2015

Etaient présents: Madame Martine OLLIVIER, maire, Bernard BALAYE, Cécile CELETTE, Jean-Philippe METZ, Mireille SEIGNOVERT, adjoints Marc LECOINTRE, Laurent CELLARIER, Isabelle GONNARD, Elodie BLACHE, Sylvie FRANCO, Jean-Pierre GRANGE, Isabelle PALLUY, Stéphanie PERRET, Laëtitia THOUZET Conseillers Municipaux.

Pouvoir de : M.Pierre SEUX à Mme Isabelle GONNARD

Excusée :

Absent :

Mme Sylvie FRANCO a été élue secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2015 et signature du registre des délibérations.

- **Vente terrain derrière modul'Auto** : (annule et remplace la délibération du 7 juillet 2015) délibération est prise à l'unanimité pour approuver la promesse de vente de la parcelle A 1869 d'une surface de 9080 m² en vue de la division de la dite parcelle en maximum 14 lots et autoriser à créer toutes servitudes actives ou passives nécessaires à la viabilisation et la desserte des lots. S'agissant d'un bien inscrit dans le domaine privé de la commune, la commune entend agir ici comme gestionnaire de ses biens et exercer son droit de propriété et ce faisant, la vente du terrain s'entend comme non soumise à la TVA, la commune n'agissant pas comme assujettie en tant que telle à la TVA.
- **Extinction de l'éclairage public la nuit** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver l'extinction de l'éclairage public entre 23h00 et 5h30 à partir du 1^{er} octobre 2015 dans le village, ceci afin de réaliser des économies d'énergie.
- **Indemnité de conseil allouée au comptable public** : délibération est prise à l'unanimité de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- **Régularisation place du Tilleul** : Madame le Maire rappelle la délibération du 3 février 2015 concernant la volonté de régulariser la place du Tilleul située à Eterpas. Délibération est prise à l'unanimité pour échanger une partie de la parcelle B 875 appartenant à Mme Jean THOUZET pour une surface de 33 m². Délibération est prise à l'unanimité pour rétrocéder à la commune pour l'euro symbolique la parcelle qui sera cadastré B 2289 d'une surface de 58 m² prise sur la parcelle appartenant à M. et Mme FOURNERON Daniel.
- **Cession de terrain pour régularisation de la rue du Tilleul** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la rétrocession à la commune de Saint-Cyr moyennant l'Euro symbolique de la parcelle B 1506 d'une contenance de 128 m² appartenant à Mme Françoise DESSEMOND épouse BOYER

- **Dossier accessibilité** : Délibération est prise à l'unanimité pour adopter le projet d'agenda d'accessibilité programmée. Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que les bâtiments communaux répondent à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants.
- **Motion de soutien à l'action de l'AMF**: délibération est prise à l'unanimité pour approuver la motion de soutien à l'action de l'AMF et alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.
- **Convention d'objectifs et de moyens dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires** : dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, délibération est prise à l'unanimité pour approuver la convention avec Familles Rurales - Groupement des Associations Familles Rurales de l'Ardèche concernant les modalités techniques et financières d'intervention et d'animation des temps d'activités péri éducatives à destination des élèves inscrits en classes de maternelle et primaire de l'école publique de Saint-Cyr. La commune accepte de contribuer financièrement au fonctionnement des activités selon les termes de la convention.
- **Convention de mise à disposition de locaux** : dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, délibération est prise à l'unanimité pour approuver la convention avec Familles Rurales - Groupement des Associations Familles Rurales de l'Ardèche concernant la mise à disposition des locaux de l'école publique Paul Cézanne, la salle communale sous l'ancienne mairie et la salle des Mûriers selon les termes de la convention.

- Urbanisme :

Permis de construire :

- SAUNIER Jordan et FERRAND Lydie – rue de la Vernée – maison individuelle
- MICAL Maryse – rue de la Vernée – maison individuelle
- MAILLOT Roland et Sylvette – 16 rue de l'Eglantine – maison individuelle
- MICAL Romain – 65 route de l'Eterpas le Bas - maison individuelle
- SAFARI Parc du Haut Vivarais – Lieu dit petit Guery – abri pour antilopes

Déclaration préalable :

- PONSONNET Jacques – 25 rue de Provence – panneaux photovoltaïques
- YORN Samrah – 2 rue du Rabier – garage
- BAROU Mickaël – 8 rue des Genets – piscine + pool house
- LADET Patrick – 22 rue du Razat – abri de jardin
- METZ Jean-Philippe – 67 rue de la Paix – abri de jardin

Certificat d'urbanisme :

- Me GIRAUD – Le Grand Pré parcelle B2226
- Me SCHLAGBAUER – Le Rabier parcelle B2003

Questions diverses :

- **Syndicat des eaux Annonay Serrières - canalisation adduction d'eau potable – opération Saint Cyr-Eterpas** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières qui envisage la réfection de canalisations d'adduction d'eau potable entre Saint-Cyr et Eterpas, début des travaux en bas de la Rue de La Chaux (en face de l'école), Beaugard, Eterpas et Suc de Monreau. Elle indique que le chantier sera suivi par la commission travaux.
- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2014** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du Syndicat des eaux Annonay Serrières sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2014.

- **Salle des Mûriers** : Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande de location à but lucratif, pour samedi 19 décembre 2015. Le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette demande.
- **Demande autorisation commerce ambulant épicerie** : Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande d'autorisation de commerce ambulant épicerie. Le conseil municipal à 4 voix contre, 3 voix pour et 8 abstentions émet un avis défavorable à cette demande.
- **Conseil départemental** : Madame le Maire présente un courrier de Monsieur Marc-Antoine Quenette Conseiller départemental, concernant les problèmes d'augmentation de coûts pour l'école départementale de musique et de danse de l'Ardèche. Un audit, cofinancé par le conseil départemental devrait être finalisé pour le mois de décembre 2015 et les décisions de redressement de l'école seront prises dès janvier 2016.
- **Tennis Club** : Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Assemblée Générale du tennis Club aura lieu le 2 octobre à 20h30 salle Campo Santo. Monsieur Bernard Balaye indique que la réfection des courts de tennis est terminée.
- **Formation PLU/PLUI** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une formation sur le PLU/PLUI aura lieu mardi 15 septembre de 13h45 à 16h45 à la Chambre d'Agriculture de Privas. Mme Ollivier ainsi que M. Balaye participeront à cette formation.
- **Protocole « participation citoyenne »** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal une invitation de la Mairie de Thorrenc suite à la signature du protocole « participation citoyenne ».
- **Journée citoyenne, village propre** : Madame Mireille Seignovert informe le Conseil Municipal que pour la matinée citoyenne prévue samedi 3 octobre, des kits de nettoyage doivent être fournis par les établissements Leclerc. Une réunion de préparation est prévue le 14 septembre à 18h00.
- **ADAPEI** : Madame Mireille Seignovert rappelle que l'opération brioches aura lieu le samedi 10 octobre, rendez vous est donné aux bénévoles à partir de 9h à la salle du Campo Santo.